Association vaudoise pour les Droits de la Femme No 71 mars 2017

GAZETTE

ADF-Vaud

Rédaction : Comité ADF-vaud
Mise en pages : Viviane Schusselé, adf-vaud@bluewin.ch
Envoi Gazette : Membres du Comité et *Rosa canina*
Corrections : Floriane Pariat
Impression : Imprimerie de Marcelin

rosa canina

La bibliothèque de l'ADF a acheté ou reçu de nouveaux livres :

Adler Laure et Bollmann Stefan : *Les femmes qui lisent sont dangereuses*, Flammarion 2015
Benameur Jeanne : *Laver les ombres,* Babel 2016
Cachin Jérôme + Mix et Remix : *Institutions politiques vaudoises*, Ed. Loisirs et pédagogie 2013
Carrère d'Encausse Marina : *Une femme blessée*, Ed. Anne Carrière 2014
Gafner-Lambert Marcelle : *Ni guerre, ni paix*, Ed. d'Enbas 2013
Goby Valentine *: Un paquebot dans les arbres*, Actes Sud 2016*
Helg Aline : *Plus jamais esclaves, de l'insoumission à la révolte, le grand récit d'une émancipation (1492-1838)* Ed. la découverte 2016 **
Ingelman-Sundberg Catharina : *Le gang des dentiers fait sauter la banque*, Ed. fleuve 2015
Jeanneret Pierre : *«La Gardoche, 37 ans de garderie communautaire»* Ed. La Gardoche 2015
Loreau Dominique : *L'art des listes, simplifier, organiser, enrichir sa vie*, Laffont 2007
Mankell Henning : *Daisy sisters*, Seuil 2015
Messaoudi Khalida : *Une Algérienne debout*, Flammarion 1995
Reza Yasmina : *Babylone* ***Flamarion 2016

*prix des lecteurs de l'Hebdo (roman)
** prix des lecteurs de l'Hebdo (essai)
*** prix Renaudot

Heures d'ouverture de rosa canina : mardi et jeudi, de 14h à 17h ou sur rendez-vous.
rosacanina@citycable.ch ou 021 323 33 22
Projet pour 2017 (si nous trouvons quelques bénévoles) le mardi de 15h à 17h, 3 ou 4 fois dans l'année : discussion autour d'un livre apprécié de nos lectrices ou nouveau.

Sommaire

3 Editorial *Martine Gagnebin*

Politique

7 Quels enjeux femmes pour nos candidates au Conseil d'Etat vaudois *Sandrine Bavaud*
10 Egalité Hommes – Femmes, ça bouge *Martine Gagnebin*

Société

3 Un titre honorifique bien mérité *Simone Chapuis*
4 Programme national de lutte contre la pauvreté. Quelles réponses face à l'inacceptable *Sandrine Bavaud*
12 Marche mondiale des femmes *Annemarie Nicod*

Histoire

14 Dr Maximilian Oskar Bircher-Benner (1867 - 1937) Bienfaiteur ou dictateur ? *Rosemarie Balimann*

Livres

9 Quand les femmes parlent d'amour *Christiane Schaffer*
13 Parfum de jasmin dans la nuit syrienne *Annemarie Nicod*

Divers

2 *Rosa canina.* Bibliothèque
10 Décès d'une pionnière *Simone Chapuis*
14 Brèves
14 Appel à nos membres

Demande d'adhésion à l'ADF-Vaud (cotisation annuelle CHF 40.-)
CCP 10-725-4 Banque cantonale vaudoise CH66-0076 7000 S531-1443 0

N'oubliez pas que les transferts électroniques interbancaires sont gratuits alors que les payements faits au guichet de la poste nous coûtent CHF 1.50.
A envoyer à Viviane Schusselé, ch. des Arnoux 8, 1867 Ollon
Tél. 024 499.22.92 E-mail : adf-vaud@bluewin.ch

Editorial *par Martine Gagnebin, présidente ADF-Vaud*

Un patchwork

Oui, un vrai patchwork pour cette première Gazette de l'année ! Du léger, du plus conséquent, du long et du court, un numéro tout plein d'informations incitant à la découverte, à la réflexion et à l'engagement.

A propos d'engagement : féministe, pionnière, syndicaliste, politicienne, Gabrielle Ethenoz-Damond (96 ans) vient de renoncer à siéger au Conseil communal de Nyon. Elle y avait été élue en 1960 ! En 1962 elle faisait partie des 13 premières femmes à entrer au Grand Conseil. Membre depuis toujours de l'ADF Vaud, elle force notre admiration et nous lui souhaitons une retraite bien méritée !

A propos de réflexion : le comité de l'ADF Vaud s'est retrouvé l'an dernier pour une journée « au vert », à Prangins. Les missions, les points forts et les projets prioritaires ont été passés en revue et des lignes directrices posées pour l'avenir.

A propos de découverte : Torild Skard, Norvégienne membre de l'AIF, a récemment publié *Women of Power*, une étude passionnante (en anglais) : les 73 portraits des femmes présidentes et premières ministres dans le monde depuis 1960. Ses recherches et ses entretiens avec ces femmes de premier plan nous offrent une vision très large et approfondie sur leurs luttes, leurs succès et la condition féminine sur tous les continents.

Un patchwork, une généreuse brassée de nouvelles. Nous vous en souhaitons bonne lecture !

Un titre honorifique bien mérité *par Simone Chapuis-Bischof*

Le 3 décembre 2016, Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes de 1994 à 2010, a été honorée du titre de Dr Honoris Causa de l'Université de Berne. Les journaux n'en ont pas parlé : on n'a parlé que de Carla del Ponte qui recevait le même titre le même jour.

Aux côtés de Patricia Schulz, 3 femmes et 3 hommes recevaient également le titre de Dr Honoris causa :

Une biologiste : Dr. Celia Zwillenberg ; un théologien : Hartmut Haas, créateur de la Maison des religions à Berne ; l'ancienne procureure générale du tribunal pénal international des Nations Unies : Carla del Ponte, Ascona ; une anthropologue : Prof. Dr. Veena Das, Baltimore, USA ; un traducteur d'œuvres suisses : Georges-Arthur Goldschmidt, Paris ; une spécialiste des sciences du sport, engagée dans la lutte pour l'égalité des chances des femmes dans le domaine du sport : Prof. Sarah M. Springman, PhD, Dielsdorf ; un climatologue : Prof. Dr. Raymond S. Bradley, Amherst, USA.

Je vous rappelle qu'en 2009, lorsque l'ADF suisse recevait l'Alliance internationale des femmes, une journée était consacrée à la visite du Bureau fédéral de l'égalité et que toutes nos amies étrangères nous enviaient notre déléguée à l'égalité. Patricia Schulz les avait beaucoup impressionnées.

Chargée de faire un bref discours au nom des 7 personnes ayant reçu un doctorat honoris causa, Patricia Schulz souligne les thèmes qui lient les 7 récipiendaires, thèmes qui ont directement à faire avec l'avenir de l'humanité : la question du climat et des ressources, la question du pouvoir, la question de l'évolution si rapide des technologies et la question de l'inégalité.

Elle continue ainsi : « *Notre gratitude va à l'Université de Berne qui a reconnu notre travail en nous décernant le titre de Docteur Honoris Causa ; cela nous donne de la force et de l'énergie pour continuer nos activités. C'est un grand privilège d'être reconnu-e-s par une université qui se préoccupe depuis longtemps d'une manière ciblée et approfondie de thèmes dont l'importance est extrême pour la société.*

Notre espoir est aussi soutenu quand une université forme de futures générations dans cet esprit. J'aimerais souligner combien nous avons besoin d'universités comme celle de Berne, lieux de la pensée libre, de la critique, de la recherche de solutions pour les problèmes cruciaux de notre monde. En tant que société, nous sentons la nécessité de former de nouvelles générations qui soient prêtes à relever ces défis avec courage, clairvoyance et détermination.

En ce qui me concerne, j'aimerais ajouter que je me réjouis énormément que l'université constitue un pilier central du Centre suisse de compétences pour les droits humains (SKMR = Schweizerisches Kompetenzzentrum für die Menschenrechte) et qu'elle ait ainsi créé la base d'un développement. J'espère que la Confédération va bientôt promouvoir le Centre de compétences en Institution nationale des Droits humains, avec un mandat ad hoc, avec de larges possibilités de combattre toutes les formes de discrimination, avec des ressources suffisantes et l'autonomie nécessaire.

Ceci est d'autant plus important à une époque où les droits des êtres humains, le droit international humanitaire et le système onusien des droits de l'homme sont mis en question par tellement d'Etats et d'acteurs non étatiques que l'on doit craindre pour leur efficience future et même leur existence.

Pour conclure, je dis avec plaisir combien je suis heureuse que l'université de Berne ait assuré l'avenir du Centre interdisciplinaire pour la recherche en genre IZFG (=Interdisziplinäres Zentrum für Geschlechterforschung), malgré le décès de sa directrice la Professeure Brigitte Schnegg il y a bientôt trois ans. J'ai eu le privilège de travailler avec elle et je sais combien elle s'est battue pour que les études genre deviennent une partie de la recherche et de l'enseignement, afin que la connaissance et la pratique englobent la réalité tout entière. Il est très beau de voir que le Centre créé et conduit par Brigitte Schnegg avec énergie, engagement et vision est soutenu par l'université pour qu'il puisse continuer à vivre et à se développer. » (discours en allemand. Traduction Annemarie Nicod)

Les membres de l'adf-svf qui ont toujours été très admiratives des compétences de Patricia Schulz, se réjouissent de cette promotion.

Programme national de lutte contre la pauvreté Quelles réponses face à l'inacceptable ? *par Sandrine Bavaud*

La Confédération, les cantons, les villes et communes, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales ont l'opportunité de mettre en œuvre un Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté. La Confédération a débloqué à cet effet un crédit de neuf millions de francs pour les années 2014-2018. Celui-ci vise à renforcer les mesures existantes et à en améliorer la coordination. Il fournit notamment des informations concernant le logement, l'encouragement précoce des tout-petits, la transition vers la vie professionnelle.

D'une manière générale, la pauvreté peut être définie comme une insuffisance de ressources (matérielles, culturelles et sociales) telle que les personnes sont exclues du niveau de vie minimal reconnu comme acceptable dans le pays où elles vivent. Trois organisations mettent à disposition des données de base sur la pauvreté en Suisse : l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'œuvre d'entraide Caritas et la Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales (FORS).

En Suisse, 7,7 % de la population est touché par la pauvreté, soit 590'000 personnes (OFS, 2012). 13,5 % de la population est exposé au risque de pauvreté, soit près de 1 million de personnes (OFS 2014). En 2012, le seuil de pauvreté se situait en moyenne à environ 2'200 francs par mois pour une personne seule et à 4'050 francs pour un ménage avec deux adultes et deux enfants. Les personnes à risque vivent avec un revenu d'environ 2450 francs, ce qui correspond à 60% du revenu médian après les transferts sociaux (OFS 2104).

Comme souligné précédemment, la capacité monétaire pour assurer des besoins vitaux comme l'alimentation et l'hébergement n'est pas le seul facteur déterminant pour définir une situation de pauvreté. L'accès à un réseau, à la santé, à la formation, aux prestations telles que l'accueil de l'enfance ou à l'offre culturelle participe aussi au processus de précarisation des personnes les plus vulnérables de notre société.

Un bilan intermédiaire du Programme national a été présenté le 22 novembre 2016 à Bienne. Les échanges ont porté sur les résultats obtenus depuis son lancement et sur les enjeux actuels en présence de personnes touchées par la pauvreté, de spécialistes et de représentants des milieux politiques et économiques. L'événement s'est clôturé par une déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Celle-ci vise à garantir l'égalité des chances, à encourager l'intégration, à améliorer les conditions de vie des familles et des personnes touchées par la pauvreté.

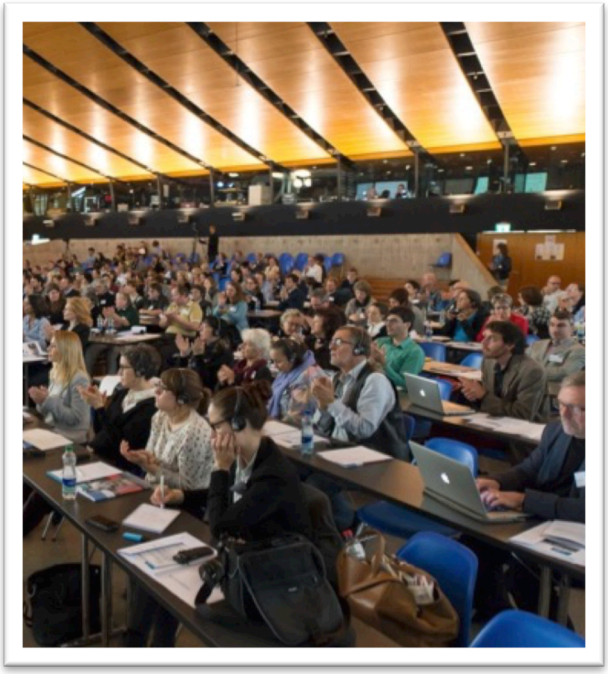

Qui est concerné et quelles sont les raisons de non-recours ?

Les femmes sont les premières victimes de la précarisation et donc de la pauvreté. En Suisse, plus de 50% des familles tributaires de l'aide sociale concernent des ménages monoparentaux et, parmi ceux-ci, 85% sont des femmes seules avec enfant(s), car après une séparation le financement des dépenses de la vie courante ou de la garde des enfants peut devenir un problème. Un manque de formation peut aussi complexifier la situation et, en l'état du système de prévoyance actuel, les répercussions sur la retraite des femmes sont prévisibles au-delà du cercle des familles monoparentales.

L'exposé du professeur Jean-Pierre Tabin, professeur de la Haute école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, a permis de rappeler, à mi-parcours du Programme national de lutte contre la pauvreté, cette réalité ainsi que bien d'autres, et surtout de mettre en avant « l'invisibilité » à l'accès aux prestations sociales.

Il distingue trois groupes de population concernés par la pauvreté et qui sont surreprésentés : les mères seules avec enfant(s), les familles nombreuses ; les personnes qui ont un faible niveau de formation ; les personnes qui n'ont pas la nationalité suisse. La pauvreté des mères seules avec enfant(s) découle de l'incompatibilité entre travail domestique et emploi à plein temps, celle des familles nombreuses avec de petits salaires, celle des personnes âgées vivant seules de l'AVS et de la

prévoyance professionnelle, celle des jeunes sans activité professionnelle en raison de leur mauvaise santé.

En Suisse, 8,9% de la population reçoit un soutien financier (aide sociale, prestations complémentaires de l'AVS ou de l'AI, avances sur pensions alimentaires, aides au logement, etc.), mais toutes les personnes en situation de pauvreté ne les reçoivent pas. Le non-recours à l'Etat social est beaucoup plus important que les abus souvent évoqués par les politiques, mais nettement moins bien documentés. Selon un rapport de Caritas (Schuwey C. et Knöpfel C., 2014) 30% à 50% des individus *uniquement éligibles* ne recourent pas à l'assistance à laquelles ils ont droit.

Toujours selon Jean-Pierre Tabin, quatre raisons principales expliquent le non-recours aux prestations sociales. La première est d'ordre administrative (bureaucratie, localisation des bureaux, incompétence des professionnel-le-s ou manque de personnel), la deuxième est liée au dispositif (complexité, instabilité, conditionnalités trop exigeantes), la troisième est individuelle (méconnaissance du dispositif ou des droits, rapport coûts/bénéfice jugé négatif, manque d'intérêt), et la quatrième est de niveau social (stigmatisation, discrimination, manque d'accès à internet, non-automaticité au droit à l'aide sociale).

Quels défis ?

Les situations de pauvreté n'étant pas homogènes, il serait prétentieux de vouloir énoncer des solutions toutes prêtes. Néanmoins, ne serait-il pas temps d'arrêter de pointer les abus au profit d'une politique du bouc émissaire et de faciliter l'accès à l'Etat social au profit de la dignité humaine ?! Alors que les mesures de politique familiale et de prévention sont principalement du ressort des cantons, des villes et des communes, ne serait-il pas urgent d'élaborer un plan d'action national ?! A quand une volonté politique dans ce sens ? Nous savons par exemple pertinemment que le manque d'encouragement aux tout-petits et les faibles chances de formation augmentent le risque de pauvreté à l'âge adulte. N'est-il pas louable de vouloir rompre avec le cercle vicieux de la précarisation des plus vulnérables de notre société ? Rappelons qu'en Suisse un enfant sur dix est affecté par la pauvreté.

Caritas souligne que beaucoup de mères seules travaillent à temps partiel, souvent pour un salaire à l'heure, à un taux d'occupation faible ou avec des horaires de travail irréguliers. On ne leur propose que rarement des emplois fixes avec l'argument qu'elles manquent de souplesse. L'Association en appelle par exemple à davantage de places de crèches ; à des emplois à temps partiel souples et équitablement rémunérés ; à des prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage offrant un soutien efficace ; à une amélioration de l'information sur les possibilités de consultation ; à des offres d'accueil permettant de soulager la charge de travail des parents seuls.

Espérons que la *Déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes*, signée à Bienne le 22 novembre, se concrétise ! Celle-ci reprend les objectifs du Programme national de lutte contre la pauvreté et constitue, selon les propos du Conseiller fédéral Alain Berset, un moment historique pour notre pays. Permettra-t-elle vraiment d'apporter des réponses suffisamment concrètes et dignes ? Telles qu'évoquées par une participante touchée par la pauvreté « Vous ne pouvez pas vous imaginer dans quelle galère on vit, ce qu'on nous impose ! ».

Pour plus d'informations

- Programme de lutte contre la pauvreté : www.contre-la-pauvreté.chhttp://www.contre-la-pauvret%C3%A9.ch
- Caritas : www.caritas.chhttp://www.caritas.ch
- Fédération suisse des familles monoparentales :http://www.einelternfamilie.ch/fr/http://www.einelternfamilie.ch/fr/
- Association vaudoises des familles monoparentales et recomposées : http://www.afmr.ch/

Association des familles monoparentales et recomposées – (AFMR Vaud)
L'Association propose une écoute attentive, une orientation sociale, un réseau de baby-sitting ou un journal trimestriel. Elle organise également des activités diversifiées et conviviales.
Leur bureau se trouve à la Maison de la Femme (lundi, mercredi et vendredi de 8h30-12h30 / mercredi de 13h30-17h30). www.afmr.ch - 021 312 16 40

Quels enjeux femmes pour nos candidates au Conseil d'Etat vaudois ? *par Sandrine Bavaud*

Nos cinq candidates au Conseil d'Etat vaudois ont été approchées afin de valoriser la voix des femmes. Une seule et même question leur a été posée : Quel sera pour vous le principal défi pour les femmes concernant la législature 2017-2021 ?

Nous leur souhaitons, ainsi qu'à toutes celles qui se présentent pour le Grand Conseil un plein succès dans cette campagne. A l'heure où le statut des femmes et les droits acquis se fragilisent, la diversité de leurs points de vue constitue un atout fondamental pour consolider notre démocratie et rompre avec la structure inégalitaire de notre société.

Cesla Amarelle
Conseillère nationale - Parti socialiste

Face aux contre-réformes qui pointent à Berne (AVS, etc.), notre canton doit agir fermement là où il a des leviers. Dans le domaine crucial des salaires, il faut passer de l'incitation à l'obligation en mettant en oeuvre de nouveaux instruments de lutte contre les inégalités salariales (généralisation de Logib et limitation d'accès aux marchés publics pour les entreprises inégalitaires). Au sujet de l'accueil extra-familial, le nombre de places a augmenté de 37% en 5 ans. Il faut poursuivre l'effort pour parvenir à satisfaire toutes les demandes.

Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat – Les Verts

Cette prochaine législature sera l'occasion de mettre en œuvre la nouvelle loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique ainsi que les modifications proposées sur celle concernant l'égalité des chances en discussion devant le Grand Conseil. Je continuerai à engager des femmes dans les fonctions de cadre de l'administration. La lutte contre le harcèlement de rue va aussi constituer un objectif de mon action. Enfin, il serait souhaitable que le Conseil d'Etat reste à majorité féminine !

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat - PLR. Les Libéraux-Radicaux

Le respect de la femme ! Le respect de ses droits. En 2017, la dignité de la femme continue d'être bafouée. Les propos sexistes, le harcèlement sexuel, les discriminations salariales, la violence conjugale, les atteintes au droit à l'avortement se multiplient. Des avancées que l'on croyait acquises sont remises en question partout dans le monde, que ce soit chez nous, en Turquie, aux Etats-Unis. Des dérives inacceptables doivent être combattues. Je continuerai à me battre avec force pour le respect de la femme et de ses droits.

Nuria Gorrite
Conseillère d'Etat – Parti socialiste

Progresser vers l'égalité des salaires, vers l'égalité d'accès au marché du travail et vers une représentation égale dans toutes les sphères de la société et de l'économie : voilà ce à quoi devront s'attacher les femmes au cours des années à venir. Dans le même temps, elles auront, comme trop souvent par le passé, à résister aux remises en question lancinantes de leur statut et de leurs droits. Le combat des femmes n'est jamais terminé, et c'est avec détermination que je souhaite continuer à le mener.

Céline Misiego
Vice-présidente - POP Vaudois

Il est temps de parvenir enfin à l'égalité salariale femmes/hommes ! Les mesures prises jusque-là se sont toujours basées sur la bonne volonté des entreprises… Le résultat ? 20 ans après les femmes gagnent toujours en moyenne près de 18% de moins que les hommes. Il est temps de faire appliquer la loi par de réelles mesures contraignantes pour les entreprises. Surtout que cette part de salaire en plus remplirait de facto les caisses de l'AVS. Donc commençons par là avant de vouloir augmenter l'âge de la retraite des femmes !

Elections cantonales 2017 – Votons femmes !
Grâce à votre vote ou votre soutien, il est possible de maintenir la majorité féminine du Conseil d'Etat vaudois (4 femmes sur 7 élus) et de dépasser le taux de 25% de députées au Grand Conseil (38 femmes pour 150 élus).
L'actualité peut être suivie sur **www.politiciennes.ch**, le réseau des vaudoises engagées en politique.
Le traditionnel brunch – réseautage des candidates – aura lieu le 19 mars. Il est ouvert à toute personne intéressée.

Représentation des femmes au sein du parlement vaudois
25% de femmes siègent au Grand Conseil vaudois. Les pourcentages de femmes au sein des partis représentés sont les suivants :
- Vert'libéraux 67%
- Socialistes 42,5%
- Les Verts 42%
- La Gauche POP-Solidarités 20%
- PDC-Vaud libre 17%
- PLR 17%
- UDC 11%

Pour les trois commissions de surveillance parlementaire, les taux sont de 40% pour la Commission de gestion, de 14% pour la Commission de la Haute surveillance du Tribunal cantonal et de 13% pour la Commission des finances. La Commission de gestion est présidée quant à elle par une femme.

Quand les femmes parlent d'amour *par Christiane Schaffer*

Françoise Chandernagor (Editions le cherche midi, 2016, Paris).

1. Une poétesse romande

Avant de parler de cet ouvrage, il convient de rendre hommage à l'une des poétesses citées, Anne Perrier. Née à Lausanne en 1922, elle vivait à Saxon, où elle est décédée le 21 janvier 2017. Brillante écrivaine, elle a reçu en 2012 le Grand Prix national de la poésie française, décerné à seulement deux Suisses (l'autre étant Philippe Jaccottet) et à une seule femme. Cette page importante de la vie d'Anne Perrier a d'ailleurs – on en ignore la raison – été « oubliée » par Françoise Chandernagor dans la biographie consacrée à notre poétesse ! Le quotidien Le Temps lui a consacré un très bel article intitulé « Anne Perrier rejoint les étoiles » (22 janvier 2017, p. 20). L'œuvre, publiée aux Editions de l'Age d'homme, est à lire ou à relire absolument. N'oublions jamais « notre » poétesse et faisons en sorte que son œuvre passe aux générations futures et ne tombe pas dans l'oubli. Car elles sont rares ces poétesses publiées et surtout chez nous, puisque Françoise Chandernagor relève parmi les cinq conseils donnés à une femme écrivain – poétesse ou romancière – « Habitez Paris » ! (op. cit. p. 41).

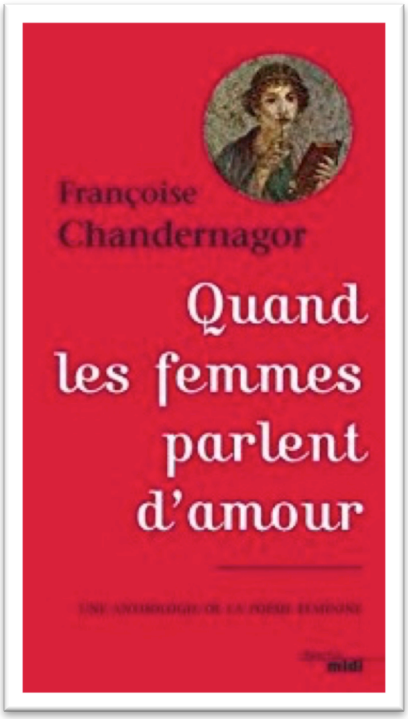

2. Commande d'un éditeur

L'idée d'une œuvre sur la poésie amoureuse féminine est née chez l'éditeur Jean-Yves Clément et non chez Françoise Chandernagor. Elle a néanmoins entrepris une recherche dans les anthologies pour savoir s'il y avait ou non des poétesses en France. Elle se rend compte du faible pourcentage de femmes poètes éditées. Elle essaie de comprendre et soupçonne une certaine misogynie involontaire et inconsciente. L'éditeur a imposé la limite des poèmes d'amour, même si les poétesses ont abordé tous les sujets dans leurs œuvres, comme les hommes. L'anthologie comprend les œuvres de trente-huit poétesses, de Sappho, env. 630 – 580 av. J.-C. à Vénus Khoury-Ghata, 1937.

3. Un ouvrage à lire et à faire lire absolument

Quand les femmes parlent d'amour est un ouvrage dont la portée et le contenu sont bien plus grands que le titre pourrait le faire croire. Il mérite de retenir l'attention d'un grand public. Pour réhabiliter les poétesses restées souvent dans l'ombre, pourrait-on suggérer qu'il figure au programme des écoles. ?

Décès d'une pionnière *par Simone Chapuis*

Membre du Conseil communal du Chenit depuis 1966, Claudine Piguet accéda à la syndicature en décembre **1977** ; charge qu'elle garda jusqu'en 1985.

Le canton de Vaud qui avait pourtant été le premier à reconnaître les droits de vote et d'éligibilité aux femmes en 1959, ne comptait encore aucune élue à la présidence de l'exécutif communal. Claudine Piguet fut **la première syndique** d'une commune vaudoise. Elle vient de nous quitter à l'âge de 80 ans.

Egalité Hommes – Femmes, ça bouge *par Martine Gagnebin*

Vaste chapitre !
Plusieurs approches à inscrire au menu de cette Gazette.

1.- Les recommandations de l'ONU

La Suisse doit :
- renforcer son travail institutionnel en faveur de l'égalité,
- encourager davantage l'égalité dans le monde du travail
- et s'engager plus activement dans la lutte contre la violence fondée sur le genre.

C'est le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui le dit dans son rapport. Il existe une convention des Nations Unies (CEDEF) sur ce sujet et notre pays l'a signée. Pour la troisième fois depuis 2001, notre pays a été examiné par la Commission.

Certes, des progrès il y en a eu : des réformes législatives tels que les programmes d'encouragement de l'égalité des chances dans les universités et les hautes écoles ; le renforcement des mesures visant les mutilations génitales et les mariages forcés ; la ratification de la Convention de l'OIT sur la protection de la maternité.

En revanche la Suisse doit renforcer les bureaux de l'égalité aux échelons fédéral et cantonal et leur octroyer les compétences et ressources suffisantes, veiller à la progression de l'indépendance économique des femmes en continuant de lutter contre les inégalités salariales, créer plus de places d'accueil extrafamilial, introduire un congé paternité et réaliser une étude sur l'impact du système de retraites sur les couples à faible revenu.

Non contraignantes sur le plan juridique, ces recommandations revêtent toutefois un poids important dans la mesure où le Comité CEDEF est l'organe de contrôle de l'application de la Convention. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes entend les analyser et établir les compétences en collaboration avec les partenaires et services fédéraux concernés.

2.- Egalité salariale (Suisse)

Les entreprises qui emploient au moins 50 personnes devront analyser tous les quatre ans les salaires qu'elles leur versent. Un organe de contrôle externe vérifiera le bon déroulement de l'analyse et rendra compte du résultat de son examen à la direction de l'entreprise. C'est ce que le Conseil

fédéral a décidé lors de sa séance du 26 octobre 2016 après avoir pris acte des résultats de la consultation. Il a chargé le Département fédéral de justice et police de préparer un projet de loi dans ce sens d'ici à l'été 2017.

La bonne exécution de l'analyse sera confiée à des organes de révision. Le Conseil fédéral a renoncé à la solution des organismes d'autorégulation. Il souhaite néanmoins examiner la possibilité d'instaurer un système de certification. Le Département fédéral de l'intérieur est chargé de passer en revue, en collaboration avec le DFJP, des options envisageables.

Pour bien des participant-e-s à la consultation, le partenariat social est très important dans le domaine de l'égalité salariale. Le Conseil fédéral tient donc à donner la possibilité aux employeurs d'associer les syndicats et les représentants des travailleurs à l'exécution de l'analyse des salaires, en lieu et place d'un organe de révision externe. Cette manière de procéder est susceptible de favoriser l'acceptation du projet et de renforcer la confiance.
Communiqué de presse ; Berne 26.10.2016

3.- Egalité salariale (Vaud)

Le canton de Vaud veut donner « un coup d'accélérateur » dans le combat contre les inégalités salariales homme-femme. Il va instaurer des contrôles pour les entreprises qui obtiennent des marchés publics ainsi qu'à l'égard des entités subventionnées.
Vingt ans après la loi sur l'égalité, la discrimination salariale que subissent les femmes est « clairement inacceptable », ont martelé Jacqueline de Quattro et Nuria Gorrite en présentant devant la presse un projet de modification légale visant à lutter contre cette injustice.

En 2014, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes était de 12,4% dans le canton de Vaud, soit 770 francs. En 10 ans, cette différence a passé de 14,7% à 12,4%. C'est trop peu. Malgré ce constat, il n'y aura pas de chasse aux sorcières, pas d'étouffement bureaucratique, mais du pragmatisme » qui fait véritablement avancer les choses, ont souligné, chacune à sa manière, les deux élues. Le moyen retenu, en réponse à de nombreuses interventions parlementaires : l'adjudication des marchés publics et l'octroi de subventions. Là où va l'argent de l'Etat, la loi devra être respectée. Une commission élargie regroupant des représentants de l'Etat et des partenaires sociaux fera a posteriori des contrôles par tirage au sort. Cela concernera les entreprises de plus de 50 personnes avec 20% de femmes ou d'hommes en minorité.

Le système se base sur le logiciel Logib mis au point par la Confédération, avec les garanties scientifiques nécessaires. Il exclut du coup des PME ou des grandes entreprises avec, par exemple, une très forte proportion masculine comme celles de la construction.
Un délai de deux ans est laissé pour se mettre en conformité. Après, « une liste noire de l'égalité salariale » sera établie, mais pas rendue publique. Des sanctions diverses sont prévues contre les entreprises fautives, de l'amende à l'exclusion, avec possibilités de recours, a expliqué Nuria Gorrite.

Pour les subventions, 4838 entités ont reçu de l'argent l'an dernier dans le canton de Vaud, a noté Jacqueline de Quattro. Celles qui obtiennent plus de 5 millions de francs (61 cas l'an dernier) pratiqueront un auto-contrôle systématique. Les autres devront s'attendre à des contrôles selon le même principe que pour les entreprises et à des sanctions en cas de violation de la loi.

L'application des nouvelles dispositions vis-à-vis des entreprises étrangères ne devrait pas se révéler problématique. Ces critères de non-discrimination salariale sont admis par l'Organisation internationale du travail (OIT), relève-t-on au département de Nuria Gorrite.

Questionnée sur la difficulté à réduire ces différences de salaires et la lenteur des progrès, Jacqueline de Quattro a jugé que l'action envisagée montrait précisément ce qu'un Conseil d'Etat à majorité féminine pouvait réaliser. Des femmes au pouvoir, « ça change quelque chose, ça fait avancer » certains dossiers. *Source : 20 Minutes*

Marche mondiale des femmes *par Annemarie Nicod*

Le 9 mars prochain, Marianne Ebel et Catherine Villanueva viendront l'après-midi à la Maison de la Femme pour parler de la caravane de 2015, qui est partie du Kurdistan turc et a traversé toute l'Europe (dont la Suisse) pour arriver finalement au Portugal. Cette marche était la 4e du mouvement de la Marche mondiale des Femmes depuis 2000. La 5e marche aura lieu en 2020 à l'échelle mondiale ; les deux oratrices en parleront le 9 mars.

L'histoire de la MMF remonte à deux événements importants qui se sont déroulés en 1995. Cette année-là, les membres de la fédération des femmes du Québec ont organisé une marche de dix jours pour protester contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Cette marche a abouti à un rassemblement de 15000 personnes qui a connu un large écho. La même année s'est tenue la 4e Conférence mondiale organisée par les Nations-Unies (après celles qui avaient eu lieu au Mexique en 1975, à Copenhague en 1980 et à Nairobi en 1985). La conférence à Pékin des Nations-Unies, la dernière de la série, a marqué un pas décisif en matière de programmes pour l'égalité des sexes. Parallèlement à cette conférence, à Huairou, une ville voisine de Pékin, les participantes des nombreuses organisations non-gouvernementales ont repris l'idée de promouvoir des marches communes de femmes comme moyens de faire connaître leurs revendications à la société. A ce moment, le projet de marches des femmes dans tous les pays du monde a été conçu et concrétisé dès 1998. Ainsi, le mouvement canadien est devenu mondial avec l'adhésion de plus de 6000 groupes dans 161 pays différents. Après le Québec et le Brésil, c'est aujourd'hui l'Afrique qui assume la coordination internationale de la MMF, par le biais d'un Secrétariat international actuellement établi à Maputo avec deux permanentes africaines, soutenues par un Comité international de militantes élues, issues des 5 continents.

La première marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes a eu lieu le 8 mars (journée internationale des femmes), elle a duré jusqu'au 17 octobre, journée internationale de lutte contre la pauvreté. Par la suite, des rappels à la marche ont été organisés annuellement. Lors de la 5e rencontre du mouvement de la MMF à Kigali, l'initiative pour une Charte mondiale des femmes pour l'humanité a été adoptée. Cette charte exige « la fin de l'oppression que les femmes vivent par la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences » (citation du préambule de la charte) et elle défend les valeurs que sont l'égalité, la justice, la liberté, la solidarité et la paix.

Le mouvement a participé aux différents forums sociaux mondiaux, puis, dès 2007, la MMF a élaboré un plan d'action politique qui vise les domaines de l'accès aux ressources, le travail des femmes, la violence envers les femmes, ainsi que la paix. La 3e marche a eu lieu en 2010, avec des actions spécifiques dans certains pays de chaque continent.

La MMF trouve sa force dans sa diversité, dans sa volonté de travailler de manière intergénérationnelle. Elle est parfois critiquée, par des activistes plus radicales, de manquer de profil ; pourtant sa couverture mondiale lui confère une large visibilité. L'idée des femmes en marche, avec ce terme de « marche » très parlant, a été reprise depuis une dizaine d'années par de nombreux mouvements politiques féminins en dehors ou en marge de l'organisation de la MMF elle-même. Preuve en sont les marches de femmes italiennes, les marches en Espagne et actuellement le large mouvement d'opposition aux décisions du nouveau président américain

Donald Trump. Ainsi, la MMF est à l'origine d'une forme inédite et dynamique de revendications qui s'est largement développée.

En Suisse, les activités de la MMF ont débuté en vue de la première marche en 2000. Cette année-là, plus de 200 groupes de femmes ont participé à la Marche mondiale des femmes. En janvier 2001, la plateforme suisse de revendications a été remise au Conseil fédéral. Différents groupes de la MMF se sont engagés lors de chaque marche et ont accueilli les participantes. Les actions les plus récentes de la coordination nationale de la MMF datent du 9 janvier 2017, défini à Maputo comme jour international de solidarité avec les militantes maltraitées, emprisonnées, violées, tuées et du 18 février, retenue par la MMF comme journée de solidarité internationale avec les femmes sahraouies depuis plusieurs années déjà (www.marchemondiale.ch).

Le 9 mars prochain, Marianne Ebel et Catherine Villanueva vont aussi parler de la 10me rencontre internationale de Maputo au Mozambique qui s'est tenue en octobre 2016 avec la présence de plus de cent déléguées venues de 40 pays. Lors de cette réunion, des dates communes d'actions annuelles et les jalons de la future marche mondiale de 2020 ont été posés.
Soyez les bienvenues lors de notre conférence du 9 mars !

Cf les sites
http://www.marchemondiale.ch/index.php/fr/a-decouvrir/mmf-au-niveau-planetaire/330-10e-reunion-internationale-a-maputo-mozambique Souveraineté alimentaire (très regardé)
https://www.facebook.com/lesfemmessement/ Marche mondiale Schweiz
https://www.facebook.com/Marche-mondiale-des-femmes-Schweiz March mondiale Coordination (accès privé sur demande auprès de Info marchemondiale.ch ou via facebook)
https://www.facebook.com/groups/129132083833763/

Sarah Chardonnens : *« Parfum de jasmin dans la nuit syrienne »*

(Ed. de l'Aire 2015, 261 p.) *par Annemarie Nicod*

Sarah Chardonnens, membre du Corps suisse d'aide humanitaire, a présenté le 28 février 2017 à 14h30 à la Maison de la Femme le livre qu'elle a consacré à ses expériences de vie au Moyen-Orient et à son voyage de retour à moto de Damas à La Tour-de-Peilz en 2011.

Je cite l'auteure : « Ce récit relate les difficultés que j'ai rencontrées, en tant que femme, à acheter une moto dans le désert syrien et sur la progressive dégradation de la situation politique à l'intérieur du pays. Au fil de mes crevaisons, mon regard change. Dès le début des manifestations, en mars 2011, je m'oppose farouchement à l'utilisation du label « printemps arabe » que les commentateurs internationaux s'appliquent à coller sur la Syrie. En mai, je rentre en Suisse à moto : 20 jours / 6000 km sur une 125 cm3 avec plaque syrienne. Puis, je suis envoyée 3 mois à Addis Abeba puis 6 mois à Beyrouth avant de récidiver à nouveau à Erbil où je pense avoir été la seule femme à conduire une moto, deux années durant, les cheveux au vent, à 50 km de l'Etat Islamique. »

Voici le site web du livre : www.parfumjasminnuits syriennes.ch

Dr Maximilian Oskar Bircher-Benner (1867-1937) Bienfaiteur ou dictateur ? *par Rosemarie Balimann, toujours terrienne*

Ma cousine est décédée, il y a quelques jours. Je me suis alors rappelé pourquoi elle était fille unique : sa mère était atteinte de tuberculose pulmonaire. La famille habitait le canton de Zurich, où ces malades devaient se présenter tous les 3 mois à l'hôpital pour un contrôle (radiographie). Les femmes avaient l'interdiction d'avoir des enfants, car ces derniers seraient forcément victimes du bacille de Koch.

Donc ma tante, comme d'autres femmes, allait à l'hôpital régulièrement. Elle avait déjà une petite fille de 3-4 ans qui n'était nullement atteinte. Elle-même se sentait bien et n'a pas avisé l'infirmière de sa deuxième grossesse. 3 mois plus tard, elle n'a pu cacher son état. Elle et son mari se réjouissaient déjà. Mais c'était, sans compter le Dr Bircher, chef des cliniques du canton. Pas d'enfants, c'est pas d'enfants ! Pas d'exception ! Où irait-on ? Ce bébé garçon fut sacrifié sur l'autel du grand savoir de la médecine. Ce n'est pas très glorieux, n'est-ce pas ? Ce qui suit ne l'est pas plus.

En 1949, le peuple suisse devait se prononcer sur une initiative du dit Dr Bircher, interdisant à toutes les femmes d'avoir des enfants si elles étaient atteintes de tuberculose.

Ce fut ma première prise de conscience politique, je venais d'entrer à l'école secondaire et notre « régent » nous enseignait le civisme d'une manière très pratique. Le lundi, après ces votations, il nous demanda d'apporter la Gazette de Lausanne ou un autre journal, avec le résultat des votations. Dans mon cahier d'instruction civique, il y eut alors une pleine page avec en gros titre : « Une vague de fond a balayé la loi Bircher ».

Aujourd'hui je pense que ce Dr Bircher, qui avec sa femme, a inventé le Birchermüesli et d'autres bonnes choses pour le bien du peuple, était un vrai dictateur. Il a régné une dizaine d'année à Zurich.

C'est vrai, que dans les années 40 bon nombre de mes camarades d'école ont dû faire des séjours à Leysin. Ma jeunesse a été marquée par les visites à l'école de l'infirmière et du médecin. Nous avions tous droit au frottis, à la balance et à l'inspection de la gorge. Une bataille contre la TB se passait aussi à l'écurie. Les vaches porteuses du bacille Koch étaient tuées et mangées : la viande cuite était ainsi stérilisée, n'est-ce pas ? Les bacilles étaient aussi transmis aux humains par le lait. Donc, pas question de boire du lait cru.

De nos jours la tuberculose, que nous pensions éradiquée à jamais, revient en force, avec des souches résistantes aux antibiotiques. On n'est pas sortis de l'auberge……

Brèves

Une initiative populaire à soutenir

La pénurie de personnel infirmier compromet la sécurité des patient-e-s. En Suisse, 10'000 infirmières et infirmiers auraient dû être formé-e-s au cours des cinq dernières années pour répondre aux besoins. L'initiative « Pour des soins infirmiers forts » demande que la Confédération et les cantons veillent à ce que les soins infirmiers soient de haute qualité, en quantité suffisante et accessibles à tous.

Alors, je signe ? Vous signez ?
Plus sur www.pour-des-soins-infirmiers-forts.ch

2 féministes, 2 passés différents

Lyda Verstegen, ancienne présidente de l'AIF au sujet de Torild Skard, autrice d'un remarquable ouvrage recensant toutes les Femmes de pouvoir dès les années 50 :

« C'est étrange comme on peut devenir féministe. Torild raconta que sa grand-mère était suffragette, et sa mère était universitaire. Il était donc normal qu'elle devienne féministe, elle aussi. Tandis que pour moi, c'était l'opposé : ma mère était opprimée, elle devait justifier ce qu'elle avait fait de l'argent du ménage, et c'était déjà très peu, elle faisait ce qu'elle pouvait. Je

trouvais ça tellement horrible que j'ai décidé de gagner mon propre argent ».

Le gouvernement bafoue les femmes

Mercredi 25 janvier, sur proposition du gouvernement de Vladimir Poutine, soutenu par l'Eglise orthodoxe, le parlement russe a adopté à une écrasante majorité une loi qui légalise les violences domestiques. Elles ne seront plus punissables lorsqu'elles n'aboutissent pas à des blessures graves ou ne se produisent pas de façon répétée. Pourtant, dans la Fédération de Russie, 36 000 femmes sont battues chaque jour par leur partenaire, et une centaine d'entre elles trouvent la mort. « S'il vous bat, c'est qu'il vous aime », dit un vieux proverbe.

Prix Caritas

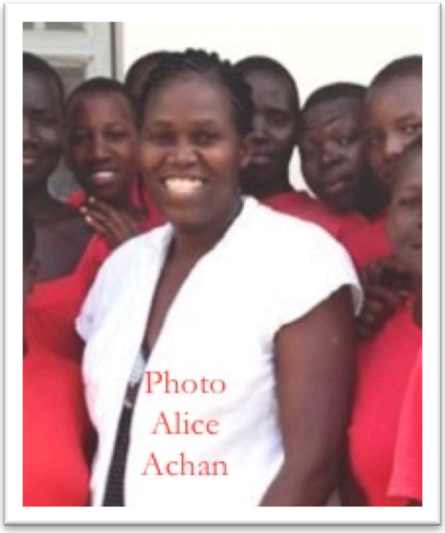

Il a été décerné à Alice Achan, une pédagogue ougandaise qui travaille en faveur de l'éducation et la formation des jeunes filles et des très jeunes mères. Elle explique. « Très souvent, ces jeunes filles sont abandonnées par leur mari lorsqu'elles sont enceintes, et elles sont également exclues de l'école. » Alice Achan a déjà permis à 2000 jeunes filles de suivre une formation.

En Ouganda, le taux de chômage des jeunes filles est de 80%.
Source : Caritas Suisse

Serena Williams

Serena Williams en a marre du sexisme dans le sport, et elle le clame haut et fort. La tenniswoman américaine de 35 ans vient en effet de publier une lettre ouverte dans *Porter Magazine*, à l'occasion de la sortie d'une édition spéciale « Femmes influentes ».

La joueuse aux 38 titres en Grand Chelem ne supporte plus les discriminations et entend faire passer son message à toutes les femmes et filles du monde.

Extraits : « J'ai appris à ne pas avoir peur. J'ai appris à quel point il est important de se battre pour ses rêves ». « Mais, trop souvent, les femmes ne sont pas assez encouragées dans la poursuite de leur rêve, voire en sont découragées ». « On nous rappelle constamment que nous ne sommes pas des hommes, comme si c'était un défaut… Dit-on de Federer qu'il est l'un des meilleurs athlètes masculins ? Et pourquoi ne le fait-on pas ? »
« Lorsque le sujet de l'égalité des salaires hommes femmes ressort, ça me frustre, car je sais que, comme vous, j'ai fait les mêmes sacrifices que les hommes. Je ne voudrais jamais voir ma fille être payée moins que mon fils pour le même travail effectué. »

Bienvenue Madame Rodriguez !

Dès le 1er mars notre canton a une nouvelle cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, Madame Maribel Rodriguez.

L'ADF Vaud lui souhaite la bienvenue et se réjouit de collaborer.

Oui, c'est possible

Le 15 juin 2015 une loi votée par le parlement canadien a permis d'éliminer toute distinction de genre dans les paroles de l'hymne national. Ainsi « un véritable amour de la patrie anime tous tes fils » est devenu « un véritable amour de la patrie nous anime tous ».
(Commentaire personnel : on aurait pu faire plus épicène encore. Mais c'est déjà un grand pas).
Depuis son élection, le Premier ministre Justin Trudeau a fait de l'égalité des sexes une de ses priorités. Son gouvernement de 30 membres est strictement paritaire.*Source : Actuelles.ch*

Equal Pay Day

Au moment où l'Equal Pay Day est célébré un peu partout dans le monde (célébré, ouais si on

veut, mais y' a vraiment pas de quoi faire la fête), regardons ce qui se passe dans d'autres pays.

Le lundi 24 octobre 2016, les Islandaises se sont mises en grève à 14h38 : à partir de cette heure-là, sur une journée de 8h, elles travaillent gratuitement.

En Suisse ; dès le 21 octobre les femmes ne sont plus payées. Les employeurs devraient leur dire merci.

En Bosnie : elles ont travaillé gratuitement dès le 15 juillet ! Mes sœurs, vraiment de tout cœur avec vous !

Cette année la journée de mobilisation suisse a eu lieu le 24 février.

Victoire polonaise

Octobre 2016, voyage à Cracovie. Mon mari me fait remarquer des rubans noirs attachés aux lampadaires, aux balustrades, un peu partout. Mais qu'est-ce que c'est ? Rentrée en Suisse j'apprends que dans toute la Pologne, des milliers de personnes vêtues de noir sont descendues dans la rue pour faire opposition à un projet de loi prévoyant l'interdiction totale de l'avortement et cinq ans de prison pour les contrevenant-e-s (femmes et médecins). Dans un pays où la législation est déjà une des plus restrictives d'Europe ! Zut, si j'avais su, j'aurais volontiers rejoint la manif !

Mais ces Polonaises courageuses ont gagné : le projet de loi a été abandonné. Et en janvier 2017, l'association « Sauvons les femmes » a reçu à Paris le dixième prix Simone de Beauvoir, qui récompense des combats pour la liberté des femmes dans le monde.
Bravo ! Quand les femmes descendent en masse dans la rue, cela peut être efficace !
Source : Le Courrier 10.01.2017

Zohra*

C'est le nom d'un orchestre afghan composé uniquement de 35 jeunes femmes, âgées de 13 à 20 ans. Un véritable défi aux forces obscurantistes qui, 15 ans après la fin du régime taliban, continuent de reléguer les femmes à l'arrière-plan et de considérer la musique comme une déviance déshonorante, malgré le riche patrimoine afghan.

C'est au Forum de Davos, en janvier de cette année, que Zohra a donné son premier concert à l'étranger. A leur programme : des classiques afghans.
* En arabe et en persan Zohra signifie Vénus.
Source : rts

Appel à nos membres

Si vous avez des **suggestions d'articles** pour la Gazette, ou des remarques, n'hésitez pas à prendre la plume. Vous pouvez nous les transmettre à l'adresse suivante : adf-vaud@bluewin.ch

Notre agenda est régulièrement mis à jour sur notre site http//www.adf-vaud.ch
Si vous avez une adresse électronique, veuillez nous la communiquer; vous recevrez des infos plus souvent.
Nous sommes sur Facebook. « Droits de la femme - association vaudoise (ADF-vaud) »